

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-MAXIME-DU-MONT-LOUIS
MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE**

3 AVRIL 2018

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis tenue le 3 avril 2018 à 20h00 à la salle du Conseil située au 1, 1^{ère} avenue Ouest à Mont-Louis.

Sont présents : Guy Bernatchez, maire
Mark Boucher, conseillère au poste # 1
Dany Bergeron, conseiller au poste # 2
Sylvie Mercier, conseiller au poste # 3
Stéphane Cleary, conseiller au poste # 4
Claude Bélanger, conseiller au poste # 5
Renaud Robinson, conseiller au poste # 6

Tous formants quorum, sous la présidence de monsieur Guy Bernatchez, maire

Sont également présentes:
Suzanne Roy, sec.-trés. et directrice générale
Diane Gaumont, adj. à l'administration et sec.-trés. adjointe

ORDRE DU JOUR :

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum
2. Acceptation de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 5 mars 2018
4. Acceptation des dépenses
5. AIRRL 2017-347 – Chemin du Portage
 - a. Confirmation du contrat après approbation du Ministre
 - b. Mandat d'ingénierie pour la surveillance des travaux
 - c. Caisse Populaire Desjardins Mer & Montagnes - Règlement 273-2017-Emprunt temporaire
6. Dossier MSP – Protection de la station de pompage Gros-Morne – Mandat d'ingénierie
7. Remplacement de conduites – Aqueduc Mont-Louis – Mandat d'ingénierie
8. RIRL 2017-544-B – Route de l'Église –secteur Gros-Morne
 - a. Choix du prestataire de services
 - b. Acceptation du bordereau d'estimation des travaux
9. TECQ – Programmation révisée
10. Servitude de passage – Lot 241-1 partie
11. Fonds Éolien
 - a. Northland Power
 - b. Cartier Énergie Éolienne
12. Congrès ADMQ
13. Demandes diverses :
 - a. Coopérative le Levier des Artisans
 - b. Comité ZIP Gaspésie – Renouvellement de l'adhésion
 - c. Anse-Pleureuse – Accès à la plage
 - d. URLS – Présentation du projet «Coffre à jouer GIM»
 - e. Corps de Cadets 3030 Gros-Morne – Souper bénéfique CJD
14. Rapport des représentants municipaux aux différents comités
15. Période de questions
16. Levée de la session

69-04-2018

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Renaud Robinson,
Appuyé par Sylvie Mercier,
et résolu à l'unanimité des conseillers :
QUE l'ordre du jour soit accepté tel que proposé et que le point «Demandes diverses» demeure ouvert.

Proposition adoptée.

70-04-2018

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Tous les membres du Conseil déclarent avoir lu le procès-verbal de la session du 5 mars 2018 ;

Sur proposition de Claude Bélanger,
appuyé de Dany Bergeron,
il est résolu à l'unanimité que le procès-verbal du 5 mars 2018 soit adopté tel
que rédigé.

Proposition adoptée.

71-04-2018

ACCEPTATION DES DÉPENSES

Sur proposition de Stéphane Cleary,
Appuyée de Sylvie Mercier,
Il est résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil approuve les listes de dépenses suivantes :

Comptes à payer pour un total général de	89 412,97 \$
Paiements par dépôt direct, pour un total général de	704 604,30 \$
Comptes payés, pour un total général de	22 687,02 \$

Présentées aux membres du Conseil lors de la préséance.

La secrétaire-trésorière certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants
pour les dépenses acceptées dans la présente résolution.

Proposition adoptée.

72-04-2018

**AIRRL 2017-347 – CHEMIN DU PORTAGE - CONFIRMATION DU
CONTRAT APRÈS APPROBATION DE L'AIDE FINANCIÈRE**

Attendu que la résolution 45-02-2018 octroyant le contrat de réfection d'une
section du Chemin du Portage – secteur Gros-Morne à Excavation DL / 9185-
1444 Québec inc. a été adoptée sous condition d'approbation du Ministre,
MTMDET;

Attendu que le 7 mars 2018, la Municipalité a reçu, de Mme Véronique
Tremblay, Ministre déléguée aux Transports, la confirmation d'une aide
financière dans le cadre du Programme Réhabilitation du réseau routier local
– Volet Accélération des investissements sur le réseau routier local;

En conséquence,
Sur proposition de Renaud Robinson,
Appuyée de Sylvie Mercier,
Il est résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis ordonne les travaux de
réfection d'une section du Chemin du Portage – secteur Gros-Morne et
confirme l'octroi du contrat à Excavation DL / 9185-1444 Québec inc. pour un
montant de 362 088,47 \$, incluant les taxes applicables.

La secrétaire-trésorière certifie que les crédits sont disponibles suite à
l'adoption du règlement d'emprunt 273-2017.

Proposition adoptée

73-04-2018

**AIRRL 2017-347 – MANDAT D'INGÉNIERIE POUR LA SURVEILLANCE
DES TRAVAUX – CHEMIN DU PORTAGE**

Considérant qu'il est requis de mandater un professionnel en ingénierie pour
effectuer la surveillance des travaux de réfection d'une section du Chemin du
Portage-secteur Gros-Morne;

Considérant qu'en vertu du *Régime général concernant l'adjudication des
contrats municipaux*, La Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis peut
octroyer de gré à gré un contrat jusqu'à 24 999,99 \$ pour des services;

Considérant qu'une offre de services professionnels en ingénierie visant la
surveillance des travaux mis en cause dans la présente, a été déposée par
ARPO Groupe-conseil inc. au montant de 24 017,71 \$, taxes incluses;

Considérant que le Conseil municipal est satisfait de la description du mandat
de surveillance bureau et au chantier tel que défini dans la proposition du 20
mars 2018 déposée sous la signature de Annie-Claude Arsenault, ing.;

En conséquence,
Il est proposé par Claude Bélanger,
Appuyé par Stéphane Cleary,
Et résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis octroie le contrat de services professionnels en ingénierie pour la surveillance des travaux de réfection d'une section du Chemin du Portage - secteur Gros-Morne à ARPO Groupe-Conseil inc. pour la somme de 24 017,71 \$, taxes incluses tel que défini dans l'offre de services # 17352-2 ;

La secrétaire-trésorière certifie que les crédits sont disponibles suite à l'adoption du règlement d'emprunt 273-2017.

74-04-2018 CAISSE POPULAIRE DESJARDINS MER & MONTAGNES – RÈGLEMENT 273-2017 / EMPRUNT TEMPORAIRE (CHEMIN DU PORTAGE)

Considérant qu'il est requis d'obtenir un prêt temporaire de Caisse Populaire Desjardins Mer & Montagnes suite à l'obtention d'un emprunt de 437 244 \$ approuvé par le MAMOT;

Sur proposition de Renaud Robinson,
Appuyée de Sylvie Mercier,
Il est résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis autorise la demande de prêt temporaire auprès de Caisse Populaire Desjardins Mer & Montagnes au montant de 437 244 \$ tel que prévu au règlement d'emprunt 273-2017 ;

QUE le maire Guy Bernatchez et la secrétaire-trésorière Suzanne Roy soient autorisés à signer tous les documents requis et relatifs au dit emprunt temporaire (folio 8167, Caisse Populaire Desjardins Mer & Montagnes).

Proposition adoptée.

75-04-2018 DOSSIER MSP – PROTECTION DE LA STATION DE POMPAGE GROS-MORNE – MANDAT D'INGÉNIEURIE

Considérant que la Direction du rétablissement du Ministère de la Sécurité publique confirme que le MTMDET hydraulique approuve la réalisation des travaux de stabilisation de la berge de la rivière Gros-Morne au puits d'eau potable tels que définis à l'étude hydraulique préparé par ARPO groupe-Conseil ;

Considérant qu'en vertu du *Régime général concernant l'adjudication des contrats municipaux*, la municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis peut octroyer de gré à gré un contrat jusqu'à 24 999,99 \$ pour des services;

Considérant qu'un budget d'honoraires a été déposé par ARPO groupe-conseil le 21 mars 2018 au montant de 21 590 \$, taxes en sus, pour la réalisation des activités requises soient (biologiste non inclus) :

- 1) Préparation des plans et devis, présentation au MSP et à la Municipalité, coordination et suivi (forfait)
- 2) Préparation et transmission de la demande d'autorisation environnementale, de la demande d'avis au MPO et coordination auprès du MPO, du MDDELCC et du MRFFP, coordination du biologiste (forfait)
- 3) Surveillance des travaux en régie (base horaire et déboursés réels)

Sur proposition de Sylvie Mercier,
Appuyée de Renaud Robinson,
Il est résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis accorde le mandat d'honoraires professionnels à la firme d'ingénierie ARPO groupe-conseil pour une somme de 24 823,10\$ tel que défini au budget d'honoraires soumis le 21 mars 2018, réf. 17351-2 ;

La secrétaire-trésorière certifie que la Municipalité possède les crédits pour la présente dépense suite à la reconnaissance par le MSP pour 75 % et au poste 02 23000 sécurité civile pour 25 %.

76-04-2018 AQUEDUC MONT-LOUIS - REMPLACEMENT DE CONDUITES SUR LA RUE DE L'ÉGLISE – MANDAT D'INGÉNIEURIE

Considérant que le bris d'aqueduc survenu à l'intersection de la rue de l'Église et de l'Avenue B a mis en lumière la fragilité des segments 8.2, 8.3 et 8.4 du réseau d'aqueduc;

Considérant que des travaux de réfection de la chaussée sont prévus au programme RIRL dans les prochaines années ;

Considérant que le coût des honoraires professionnels est admissible au Programme TECQ 2014-2018 ;

Considérant qu'en vertu du *Régime général concernant l'adjudication des contrats municipaux*, La Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis peut octroyer de gré à gré un contrat jusqu'à 24 999,99 \$ pour des services;

Considérant qu'un budget d'honoraires a été déposé par ARPO groupe-conseil le 21 mars 2018 sous la référence 18530-1 au montant de 20 080 \$, taxes en sus, pour la réalisation des activités requises soient :

- 1) Plans et devis, relevé, plan d'état des lieux, mandat d'étude géotechnique, estimation, coordination;
- 2) Assistance et suivi durant l'appel d'offres, plans et devis pour construction.

Sur proposition de Stéphane Cleary,
Appuyée de Claude Bélanger,
Il est résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis accorde le mandat d'honoraires professionnels pour la préparation des plans et devis techniques et administratifs à la firme d'ingénierie ARPO groupe-conseil pour une somme de 24 006,78 \$ tel que défini au budget d'honoraires soumis le 21 mars 2018, réf. 18530-1 ;

Le présent contrat est conditionnel à l'approbation de la Programmation révisée au Programme TECQ 2014-2018 par le MAMOT.

Proposition adoptée.

77-04-2018 RIRL-2017-544B – RÉFECTION DE LA ROUTE DE L'ÉGLISE – Secteur Gros-Morne / DÉCRET DES TRAVAUX ET ADJUDICATION DU CONTRAT CONDITIONNEL À L'APPROBATION DU MINISTRE

Considérant que, suite à la clôture de l'appel d'offres 17388-1, une (1) seule soumission a été déposée :

✓ Entreprises Mont-Sterling inc. 352 416,04 \$

Considérant que, suite à l'analyse de conformité qui a été préparée par Marc-Antoine Babin, ing. ARPO groupe-conseil, la soumission déposée par Entreprises Mont-Sterling inc. apparaît conforme;

En conséquence,
Sur proposition de Renaud Robinson,
Il est résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis décrète les travaux de Réfection de la route de l'Église - Secteur Gros-Morne et octroi le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Entreprises Mont-Sterling inc. pour un montant de 352 416,04 \$, incluant les taxes applicables **conditionnellement à l'obtention de l'aide financière du MTMDÉ dans le cadre du Programme Réhabilitation du réseau routier local , Volet – Redressement des infrastructures routières locales – Projet : Réfection de la Route de l'Église – Dossier RIRL-2017-544 B;**

Proposition adoptée.

78-04-2018 RIRL-2017-544B – RÉFECTION DE LA ROUTE DE L'ÉGLISE – Secteur Gros-Morne / ESTIMATION DU COÛT DES TRAVAUX À RÉALISER ET MODE DE FINANCEMENT

Considérant la résolution 77-04-2018 accordant les travaux de réfection de la Route de l'Église à Entreprises Mont-Sterling inc. conditionnellement à l'accord du Ministre ;

Sur proposition de Dany Bergeron,
Appuyé de Mark Boucher,
Il est résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis approuve le bordereau d'estimation détaillé du coût des travaux pour un montant total de 414 360,31\$.

Le financement prévu au règlement d'emprunt # 279-2018 a été approuvé par le MAMOT le 22 mars 2018. Le projet ne fait l'objet d'aucune autre source de financement que celles mentionnées au règlement d'emprunt.

Proposition adoptée.

79-04-2018 TECQ 2014-2018 – PROGRAMMATION RÉVISÉE

Attendu que :

- La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;
- La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Sur proposition de Renaud Robinson,

Appuyée de Sylvie Mercier,

Il est résolu à l'unanimité que :

- la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
- la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

- la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.
- la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

80-04-2018 SERVITUDE DE PASSAGE – LOT 241-1 PARTIE

Attendu qu'une servitude de passage est demandée par M. Jean Chabot au bénéfice de Sani-Sable L.B. inc afin de permettre de relier les parcelles 2 et 3 (ancienne carrière) à la 5^e Rue Est ;

Attendu que la servitude demandée est décrite comme parcelle 1 à la description technique et est située à la limite de la 5^e Rue Est sur le lot 241-1 partie appartenant à la Municipalité.

Attendu que le tout est plus amplement détaillé à la description technique préparé par Asselin & Asselin, arp.-géomètres (dossier 14094) ;

Considérant que cette servitude est nécessaire pour permettre la vente de l'ancienne carrière (carrière Chabot) à Sani-Sable L.B. inc. et éviter l'enclavement des parties de lots vendus (260-1 partie, 263-2 partie) ;

Sur proposition de Sylvie Mercier,
Appuyée de Stéphane Cleary,
Il est résolu à l'unanimité ;

QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis autorise le maire Guy Bernatchez et la directrice générale Suzanne Roy à signer, devant notaire, un document accordant une servitude de passage perpétuelle de 511,3 m² au profit de Jean Chabot et/ou Sani-Sable L.B. inc. à l'extrémité de la 5^e Rue Est et située sur le lot 241-1 partie tel que la description technique ;

QUE la servitude de passage soit accordée au preneur et/ou ses ayants droits conditionnellement à ce qu'aucune entrave ni dommage n'affecte, en aucun temps, la voie de circulation reliant l'Avenue B et la 5^e Rue Est. Le tout sans rétribution monétaire pour la Municipalité.

Proposition adoptée.

81-04-2018 FONDS DE VISIBILITÉ ÉOLIEN NORTHLAND POWER

ATTENDU QUE la contribution 2018 au Fonds de visibilité éolien du promoteur Northland Power est de 30 725,06 \$ à répartir entre les demandeurs ;

CONSIDÉRANT QU'un comité dûment formé de représentants de la communauté, de la municipalité et du promoteur a été mis en place pour analyser les projets annuels du Fonds de visibilité de Northland Power (Mont-Louis éoliennes S.E.C.) ;

CONSIDÉRANT QU'au terme de l'analyse 24 organismes du milieu pourront bénéficier d'une aide financière pour la réalisation de leurs projets ;

EN CONSÉQUENCE,
il est proposé par Sylvie Mercier,
Appuyée par Claude Bélanger,
Et résolu à l'unanimité :

QUE les membres présents du conseil entérinent le choix effectué le 16 mars 2018 par le comité d'analyse des projets annuels du Fonds de visibilité de Northland Power (Mont-Louis Éoliennes S.E.C.) lequel se décrit comme suit :

#	Organismes	Montants accordés Partie I	Montants accordés Partie II
1	La machine à Truc	150.00 \$	
2	La machine à Truc		1 500.00 \$
3	Club Quad Les deux Phares	150.00 \$	
4	Club Quad Les deux Phares		1 700.00 \$
5	Corporation de développement SMML		4 000.00 \$
6	Club Lions de Mont-Louis		3 500.00 \$
7	Association chasse et pêche Mont-Louis		1 900.00 \$
8	Festival Gros-Morne	150.00 \$	
9	Festival Gros-Morne		690.06 \$
10	Cercle des fermières Mont-Louis	150.00 \$	
11	Cercle des fermières Mont-Louis		3 400.00 \$
12	Télé-Soleil	150.00 \$	
13	Animation Jeunesse Haute-Gaspésie	150.00 \$	
14	Animation Jeunesse Haute-Gaspésie		2 500.00 \$
15	Maison pour aînés Mer et Montagnes		1 000.00 \$
16	Fabrique de Gros-Morne		2 500.00 \$
17	Le Levier des Artisans	150.00 \$	
18	Association des pompiers volontaires		1 500.00 \$
19	Sports et loisirs Gros-Morne		1 000.00 \$
20	Fabrique de Mont-Louis	150.00 \$	
21	Fabrique de Mont-Louis		1 500.00 \$
22	Maison L'Essentielle	150.00 \$	
23	Maison L'Essentielle		2 500.00 \$
24	SPLACH Mont-Louis	185.00 \$	
		1 535.00 \$	29 190.06 \$
			30 725.06 \$

82-04-2018 FONDS DE VISIBILITÉ ÉOLIEN - CARTIER ÉNERGIE ÉOLIENNE

CONSIDÉRANT QU'un comité dûment formé de représentants de la communauté et de la municipalité a été mis en place pour analyser les projets annuels du Fonds de visibilité de Cartier Énergie Éolienne qui est de 15 134,83 \$ pour l'année 2018 ;

CONSIDÉRANT QUE 16 organismes du milieu pourront bénéficier d'une aide financière pour la réalisation de leurs projets (parties 1 et/ou 2) ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Stéphane Cleary,
appuyé par Dany Bergeron,
et résolu à l'unanimité :

QUE les membres présents du conseil entérinent le choix effectué le 16 mars 2018 par le comité d'analyse des projets annuels du Fonds de visibilité de Cartier Énergie éolienne selon la nomenclature suivante :

		Montant alloué- partie I	Montant alloué- partie II
1	CDSMML		2 000.00 \$
2	La Machine à Truc	100.00 \$	1 000.00 \$
3	Club Lions Mont-Louis	100.00 \$	1 000.00 \$
4	Télé-soleil	150.00 \$	
5	Association Pompiers volontaires		850.00 \$
6	Fabrique GM		1 000.00 \$
7	Coopérative le Levier des artisans	100.00 \$	1 000.00 \$
8	Cercle de Fermières (Centre de services)	100.00 \$	999.83 \$
9	Festival Gros-Morne	100.00 \$	800.00 \$
10	Maison L'Essentielle	150.00 \$	900.00 \$

11	Club Quad Les deux Phares	150.00 \$	
12	SPLACH Mont-Louis	125.00 \$	
13	Animation Jeunesse Haute Gaspésie (AJHG)	150.00 \$	1 485.00 \$
14	Fabrique Mont-Louis	150.00 \$	1 800.00 \$
15	Association Chasse et Pêche Mont-Louis	125.00 \$	
16	Sports et Loisirs Gros-Morne Inc.		800.00 \$
	Somme accordée	1 500.00 \$	13 634.83 \$

Le versement de l'aide financière sera confirmé par les représentants de Cartier Énergie Éolienne.

Proposition adoptée

83-04-2018

CONGRÈS ADMQ 2018

Considérant que le congrès ADMQ 2018 se tiendra les 13, 14 et 15 juin 2018 au Centre des congrès de Québec ;

Sur proposition de Renaud Robinson,
Appuyée de Sylvie Mercier,
Il est résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis autorise l'inscription de la directrice générale au Congrès de l'ADMQ 2018 au coût de 524 \$ plus taxes ainsi que le dîner conférence du vendredi au coût de 45 \$.

Les frais de déplacement et d'hébergement sont à la charge de la municipalité.

84-04-2018

COOPÉRATIVE LE LEVIER DES ARTISANS – PARTENARIAT MUNICIPAL

Considérant que Le Levier des Artisans, OBNL sur le territoire de la Municipalité, a déposé une demande auprès de Financement Agricole Canada dans le cadre du Fonds AgriEsprit ;

Considérant que l'organisme à but non lucratif n'étant pas enregistré à l'Échelle nationale, doit pour être admissible au financement, établir un partenariat avec la municipalité ;

Considérant que la Municipalité devra également signer un contrat indiquant qu'il appuie le projet ;

Sur proposition de Stéphane Cleary,
Appuyé de Dany Bergeron,
Il est résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis accepte d'établir un partenariat avec le Levier des Artisans pour l'obtention d'un don d'une valeur de 25 000 \$ et de signer un contrat indiquant qu'il appuie le projet «Réseau distribution Nord Gaspésie».

Proposition adoptée.

85-04-2018

COMITÉ ZIP GASPÉSIE – RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION

Sur proposition de Sylvie Mercier,
Appuyée de Claude Bélanger,
Il est résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis autorise le renouvellement de son adhésion au Comité ZIP Gaspésie pour l'année 2018-2019 au coût de 75 \$.

Proposition adoptée.

86-04-2018

ANSE-PLEUREUSE – ACCÈS À LA PLAGE

Considérant que le MTMDET a réalisé un enrochement de protection temporaire sur la berge de l'anse de Mont-Louis en 2017 ;

Considérant que cet enrochement a bénéficié de l'installation d'accès public sécuritaire par l'ajout de 2 descentes à la plage, lesquels ont reçu des commentaires positifs de nombres de résidents et visiteurs ;
Considérant que la baie de l'Anse-Pleureuse a aussi perdu son accessibilité

lors d'enrochement de protection suite à de fortes marées ;

Considérant qu'un accès public à la plage d'Anse-Pleureuse du même type que les escaliers installés en 2017 à Mont-Louis permettraient d'atténuer le mécontentement général et l'attente d'une solution plus esthétique le long du corridor touristique de la route 132 ;

Sur proposition de Renaud Robinson,
Appuyée de Sylvie Mercier,
Il est résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis signifie au MTMDET sa satisfaction pour la réalisation finale des travaux temporaires d'enrochement et d'accès au littoral ;

QU'une demande soit adressée au MTMDET afin qu'il redonne l'accès à la plage d'Anse-Pleureuse à ses citoyens par l'installation de 2 escaliers dès le printemps 2018.
Proposition adoptée.

87-04-2018

URLS GIM - PROJET «Coffre à jouer GIM»

Considérant que l'URLS GIM offre à la Municipalité l'opportunité d'installer un coffre à jouer en fournissant *gratuitement* du **matériel neuf d'une valeur de plus de 1000 \$** ;

Considérant que la définition du coffre à jouer est un lot de matériel sportif mis à la disposition des jeunes et des familles dans un parc de la municipalité afin de les inciter à se dépenser physiquement, à jouer entre amis et en famille, et à profiter pleinement des installations du parc ;

Considérant que tous les élus ont reçu copie de l'entente à intervenir avec l'URLS et ont pris connaissance de l'engagement de la municipalité ;

Sur proposition de Renaud Robinson,
Appuyée et résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis confirme son intérêt et autorise le maire Guy Bernatchez à signer l'entente avec L'URLS pour l'installation d'un coffre à jouer près de la patinoire et du terrain de balle du secteur Gros-Morne.
Proposition adoptée.

88-04-2018

CADETS 3030 GROS-MORNE - SOUPER BENEFICE AU CENTRE JUDES DROUIN

Considérant que le Corps de Cadets 3030 Gros-Morne organise un souper bénéfique au Centre Judes Drouin en avril 2018 ;

Sur proposition de Mark Boucher,
Appuyée de Stéphane Cleary,
Il est résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité autorise la location du Centre Judes Drouin à titre gratuit dans le cadre de la levée de fonds du Corps de Cadets 3030 Gros-Morne.
Proposition adoptée.

PÉRIODE DE QUESTIONS

89-04-2018

LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition de Stéphane Cleary, appuyé de Dany Bergeron, la séance est levée à 21h30.

Guy Bernatchez, maire

Suzanne Roy, d.g. et sec.- très.

Je, Guy Bernatchez, maire, atteste que la signature du présent procès verbal, équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Guy Bernatchez, maire